

Conseil Municipal

Compte-rendu sommaire du

25 novembre 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de M. Jean-Pierre JANNIN. Mme Alice TONNIN est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents. M. Christophe BOURDIER, arrivé à 19h14 participe à toutes les délibérations.

Le Conseil Municipal débute à 19h05 par la lecture du compte-rendu de la séance du 13 octobre 2021 qui est accepté à l'unanimité

Ordre du jour

Dématérialisation des ADS

Salle du Conseil : devis pour le volet de la porte de secours

Fonds de concours GBM

Convention déneigement 2021-2022

Amortissement et neutralisation des attributions de compensation en investissement

Mise en place de la nomenclature M57

Désignation d'un correspondant Défense

Référendum sur l'éclairage de nuit

Affouage 2021-2022

Questions diverses

1/ Dématérialisation des ADS : adhésion au guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU)

A partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes de France doivent être en capacité de recevoir les demandes d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme et déclaration d'intention d'aliéner...) par voie dématérialisée. L'utilisateur aura la possibilité de déposer son dossier soit au format papier soit de manière dématérialisée.

Le Conseil de Communauté de GBM a délibéré le 07/10/2021 pour mettre en œuvre un téléservice «Guichet numérique des autorisations d'urbanisme » pour la saisine par voie électronique des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols et les DIA.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Se prononcer sur l'adhésion au téléservice « Guichet numérique des autorisations d'urbanisme » pour la saisine par voie électronique et sur les conditions de fonctionnement du dispositif,
- Autoriser le Maire, à signer la convention de mise à disposition de ce téléservice.

pour : 10 contre : 0 abstention :

2/ devis volet

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte le devis de la société B3M d'un montant de 1002.79 € HT, pour le remplacement du volet de la porte de secours de la salle du Conseil Municipal. Ce changement est dû à des ballons mal dirigés. Le Conseil Municipal souhaite que le SIVU-SAGES (Syndicat Intercommunal pour l'activité de football), installe un filet ou participe au coût de remplacement.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

3/ fonds de concours GBM

Monsieur le Maire de LA VEZE expose que dans le cadre du transfert, au 1^{er} janvier 2019, de la compétence Voirie, Parcs et Aires de Stationnement à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il a été convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et donc dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les communes pouvaient verser des fonds de concours à hauteur de 50% pour toute opération engagée par la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et concernant les opérations de requalifications et créations de voiries

Pour le programme 2019, il a été réalisé l'opération « Grande rue » dans le cadre du programme annuel de requalification et créations de voirie engagé par GBM.

Une délibération d'accord du Conseil Municipal a déjà été prise le 11 septembre 2019

Les opérations sont maintenant terminées et soldées, et il s'agit de formaliser le fonds de concours par le biais d'une convention, annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le versement d'un fonds de concours dans la limite de 50 % du montant HT de chaque opération citée ci-dessus, fonds de concours dont le montant arrêté à ce jour à **34 462,55 € HT**. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec Grand Besançon Métropole.

Le versement du fonds de concours interviendra en une fois, dès la convention signée par les deux parties, et sur la production d'un titre de recettes de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

pour :10 contre : 0 abstention : 0

4/ convention déneigement 2021-2022

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention déneigement pour la période hivernale 2021-2022 avec un circuit avec alternance des secteurs, un relevé d'heure chaque semaine et la non reconduction tacite de la convention Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le tarif horaire de 81 € TTC
- approuve le projet de convention
- décide la non reconduction tacite
- autorise Monsieur le Maire à signer le document final avec Monsieur James GRANDPERRIN, co-gérant des SCEA Les Crêtets et La Gouillotte

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

5/ ACI : amortissement et neutralisation

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, le Conseil approuve l'amortissement des attributions de compensation en section d'investissement sur une durée de 5 ans et inscrit les crédits nécessaires au Budget Primitif. Il rappelle également qu'il est possible de neutraliser cette reprise d'attribution de compensation en section d'investissement sur la même durée et pour la même somme chaque année par délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'amortir les AC en section d'investissement en procédant aux écritures suivantes :
titre de 10276 € au compte 28046/040 et mandat de 10276 € au compte 6811/042
- de neutraliser la reprise de l'attribution de compensation en section d'investissement en procédant aux écritures suivantes :
titre de 10276 € au 7768/042 et mandat de 10276 € au 198/040

pour :10 contre : 0 abstention : 0

6/ mise en place de la nomenclature M57

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les propositions suivantes :

- adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal à compter du 1er janvier 2022.
- conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2022.
- procéder, à compter du 1er janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections si l'autorisation est donnée lors du vote du budget.
- de calculer l'amortissement des subventions d'équipement versées au prorata temporis et des frais d'études non suivis de réalisations.
- autoriser le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

7/ désignation d'un correspondant défense

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne M. Christophe BOURDIER, correspondant Défense pour représenter la commune. Le rôle de cet élu est de faire connaître entre autres les politiques de Défense et de mémoire, le parcours du citoyen.

pour :10 contre : 0 abstention : 0

8/ référendum sur l'éclairage de nuit

Il s'agit de se renseigner auprès des habitants pour connaître leur souhait au sujet de l'extinction partielle de l'éclairage public. Il est proposé d'organiser ce référendum lors des élections présidentielles. Il convient avant tout de se renseigner auprès de la Préfecture sur cette possibilité.

9/ affouage 2021-2022

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de déboiser le cône de sécurité de l'aérodrome accompagné d'une proposition d'affouage aux habitants de la commune. le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la gratuité de l'affouage 2021-2022.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 4 du 13 octobre 2021

pour :10 contre : 0 abstention : 0

Informations, questions diverses

Une autorisation a été accordée pour un projet de coiffure femme/homme avec un véhicule équipé qui stationnera une demi-journée ou une journée par quinzaine.

Affaire Pignons Verts : jugement en appel. En attente de réponse

Repas des anciens : 15 janvier 2022

Vœux du Maire : 8 janvier 2022

Fin de la séance : 20h45

Vu pour être affiché 30 novembre 2021, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

